



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 28/10/20

Reçu en Préfecture le : 29/10/20
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mardi 27 octobre 2020
D - 2020/294

Aujourd'hui 27 octobre 2020, à 14h35,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Marie-Claude NOËL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Véronique SEYRAL, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCÉBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIÈRE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane JABER, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,

*Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 14h46, Monsieur Guillaume MARI présent jusqu'à 16h30,
Madame Brigitte BLOCH et Monsieur Fabien ROBERT présents jusqu'à 17h*

Excusés :

Madame Emmanuelle AJON, Madame Géraldine AMOUROUX, Madame Catherine FABRE

**Musée des Beaux-Arts. Convention de partenariat
SNCF Gare et Connexions dans le cadre des
expositions de l'année britannique 2020 2021**

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre d'une année consacrée à l'art britannique, le musée des Beaux-Arts, organise de novembre 2020 à octobre 2021, deux expositions temporaires en collaboration avec le Musée du Louvre et le Bristol Museum and Art Gallery.

Cette saison britannique reçoit le soutien de nombreux mécènes et partenaires sensibles à la valorisation du patrimoine, à l'art et à la création artistique.

C'est ainsi que la société SNCF Gares & Connexions souhaite s'associer à ce projet en le relayant par une communication « hors les murs » organisée au sein de différentes gares de la Région Nouvelle Aquitaine. Ce partenariat répond à la fois à la volonté du Musée des Beaux-Arts d'accroître la visibilité et le rayonnement de ses expositions et à l'ambition de la Société SNCF Gares et Connexions de faire des gares des lieux de vie au cœur de la ville.

A cet effet, une convention a été rédigée précisant les modalités de ce partenariat.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Autoriser le partenariat susmentionné ;
- Signer la convention afférente annexée à la présente délibération ;
- Engager les dépenses correspondantes.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 27 octobre 2020

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Dimitri BOUTLEUX

CONVENTION DE PARTENARIAT
EXPOSITIONS EN GARE

ENTRE

SNCF Gares & Connexions, société anonyme au capital de 77.292.590 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 507 523 801, dont le siège social est Paris (75013), au 16 avenue d'Ivry, représentée à l'effet des présentes par la société Retail & Connexions, Société Anonyme au capital de 760.000,00 euros, dont le siège social est situé à PARIS (75013), 16 Avenue d'Ivry, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 341 826 782, elle-même représentée par Sylvain Bailly, en sa qualité de Directeur des affaires culturelles,

Ci-après dénommée « SNCF Gares & Connexions »

ET

La ville de Bordeaux

Représentée par Monsieur Pierre Hurmic, Maire, agissant en vertu de la délibération n° XXX du XXX, validée en Préfecture le XXX.

Ci-après dénommé « le Partenaire »

Le Partenaire et SNCF Gares & Connexions sont ci-après désignés individuellement par « la Partie » et ensemble par « les Parties »

PREAMBULE

SNCF Gares & Connexions, branche autonome de SNCF Mobilités, a pour ambition de faire des gares de lieux de vie au cœur de la ville et se veut au plus proche des voyageurs. Ouvrir les gares à la culture et la faire partager au plus grand nombre y participe grandement et constitue l'un des objectifs de SNCF Gares & Connexions. En lien étroit avec l'actualité culturelle locale, avec les festivals de photographie et de musique, les musées et les centres d'art dont elle est partenaire, SNCF Gares & Connexions propose ainsi chaque année plus de 100 expositions, interventions et rencontres culturelles dans des gares réparties sur l'ensemble du territoire français.

La société Retail & Connexions dispose d'une compétence particulière et reconnue dans le domaine de la gestion et la valorisation des emplacements situés sur le domaine public ferroviaire.

C'est la raison pour laquelle SNCF Gares & Connexions, lui a confié par mandat la planification, la préparation et la conduite des actions culturelles dans les gares ferroviaires françaises de voyageurs, en son nom et pour son compte.

Riche d'une intéressante collection d'oeuvres britanniques et installé au coeur de la ville de Bordeaux, jumelée avec Bristol, **le musée des Beaux-Arts de Bordeaux** projette une *Année britannique*, programmation pluridisciplinaire composée notamment de deux expositions, en partenariat avec le Bristol Museum & Art Gallery et le musée du Louvre, de novembre 2020 à octobre 2021 :

British Stories. Conversations entre le Louvre et du musée des Beaux-Arts de Bordeaux, aura pour objet de mettre en lumière la collection d'Outre-Manche du musée bordelais, enrichie pour l'occasion de prêts exceptionnels de chefs-d'oeuvre de la collection anglaise du musée du Louvre.

ABSOLUTELY BIZARRE. Drôles d'histoires de l'école de Bristol (1800-1840) portera sur le sujet inédit de l'école de Bristol (Danby, Müller, Jackson, Coleman...), méconnue et peu étudiée en France. Derrière cette dénomination se cache un groupe d'artistes originaires de Bristol et de ses environs, actifs entre 1810 et 1840, qui s'illustrèrent dans la peinture de paysage, à la veine parfois fantastique, et la peinture de genre à caractère social.

Afin de démocratiser auprès du plus grand nombre ce projet culturel du musée, de conforter l'identité, de lieu de vie culturel, de la Gare Saint-Jean et de faire écho au récent jumelage entre la Gare Saint-Jean et la gare de Saint-Pancras à Londres, les Parties ont souhaité exposer « *Une belle saison britannique !* » (titre provisoire) (ci-après l'Exposition). Cette Exposition sera composée de 2 volets, qui se tiendront au printemps / été 2021, l'un en gare de Bordeaux Saint-Jean pour une durée minimale de 2,5 mois et l'autre en gare d'Agen pour une durée minimale de 3 mois.

Dans la continuité de ses actions culturelles, SNCF Gares & Connexions souhaite s'associer au Partenaire à l'occasion de *l'Année britannique* au musée des Beaux-Arts et exposera « *Une belle saison britannique* » en gare de Bordeaux-Saint-Jean début avril jusqu'à la fin mai 2021 et en gare d'Agen de mai à août 2021.

Dès lors, les Parties sont convenues de se rapprocher en concluant la présente convention (ci-après la « Convention ») correspondant à leur volonté réciproque d'engagement, afin d'assurer les meilleurs développements possibles à leur collaboration.

Article 1 – Objet du partenariat

La présente Convention a pour objet de préciser les modalités de la collaboration entre SNCF Gares & Connexions et le Partenaire dans le cadre de la réalisation de l'Exposition.

Il est explicitement convenu que l'Exposition sera construite sous la charte graphique "SNCF Gares & Connexions Révélateurs de Culture", disponible sur simple demande.

La simulation de l'Exposition est jointe à titre indicatif (car susceptible d'évolution) en annexe des présentes.

Article 2 – Date d’effet et durée

La Convention prend effet à la date de signature par la dernière des Parties et prendra fin à la date de clôture de *l’Année Britannique*.

Les stipulations de la Convention relatives à la confidentialité, à la propriété intellectuelle et à la garantie, ainsi que l’ensemble des articles prévoyant que certaines obligations contractuelles continuent à produire leurs effets au-delà du terme de la Convention, survivent pendant la durée prévue audits articles, même en cas de résiliation pour quelque raison que ce soit.

Tout renouvellement tacite de la présente Convention est exclu et tout avenant fera systématiquement l’objet d’un contrat écrit signé par les Parties, sans préjudice de l’alinéa précédent.

Article 3 – Engagements du Partenaire

3.1 Fourniture des visuels pour la réalisation de l’Exposition

Le Partenaire s’engage à fournir à SNCF Gares & Connexions un ensemble de visuels pour la conception et la réalisation de l’Exposition, et au minimum l’ensemble des éléments figurant dans la simulation de l’Exposition (ci-après « Les Visuels »).

Le Partenaire garantit, aux termes des présentes détenir les droits de propriété Intellectuelle attachés aux Visuels et nécessaires aux fins de s’engager aux termes de la présente Convention.

Le Partenaire autorise à titre gratuit et non exclusif SNCF Gares & Connexions ou tout tiers autorisé par elle, à reproduire, représenter, communiquer au public et/ou fixer les Visuels, directement ou indirectement, par extrait ou en totalité, pour une exploitation dans le cadre de l’Exposition et/ou pour les besoins de sa communication interne et externe, dans les conditions suivantes:

- Le droit de fixer, reproduire ou de faire reproduire les Visuels, en tout ou partie, en autant d’exemplaires qu’il lui plaira, en tout format, par tout procédés techniques ;
- Le droit de communiquer au public les Visuels, dans un lieu privé ou public, et notamment les gares, par les moyens et procédés techniques, dans tous formats tels que précisés ci-après :
 - Par tous procédés de communication au public en ligne, sur tous réseaux et/ou systèmes numériques actuels ou futurs tels que notamment Internet, intranet, périphérique de stockage d’informations numérisées ou tout par technologie sans fil ou téléphonie mobile, systèmes destinés aux téléphones mobiles et aux assistants personnels, écrans tactiles ;

- Par tous procédés actuels ou futurs de télédiffusion, notamment par transmission hertzienne, câble, satellite, télévision en clair, cryptée, à péages TNT, IPTV, TMP, ou par tout autre réseau de télécommunication ou de communication audiovisuelle ;
 - Sur support papier presse ou affichage, tels que notamment photos, fresques, affiches, brochures, catalogues, flyers, magazines SNCF et au sein du livre « Art en Gare » ;
 - Sur tous supports d'enregistrement, actuels ou futurs, notamment graphique, mécanique, magnétique, optique, numérique, électronique ou sur toute mémoire permettant de stocker des informations numérisées ;
 - Dans le cadre d'une intégration dans une œuvre multimédia, quel que soit le support, notamment par vidéo, cinéma ;
- Le droit d'adapter les Visuels du musée des Beaux-Arts de Bordeaux, y compris le droit d'ajouter, de retirer, de combiner avec d'autres éléments ou créations, d'insérer des logos, tout ou partie desdits Visuels, par tous moyens ou procédés et notamment par tous moyens de communication visés ci-dessus. SNCF Gares & Connexions pourra effectuer notamment toutes modifications et ajouts nécessités par des contraintes techniques et/ou graphiques. Le Partenaire reconnaît et déclare que les modifications mineures ne portent nullement atteinte au respect et à l'intégrité des Visuels, ni au droit moral des auteurs. Toute intervention sur les visuels des œuvres n'entrant pas dans la collection du musée des Beaux-Arts de Bordeaux doivent faire l'objet d'une validation par leurs propriétaires, par l'intermédiaire du musée des Beaux-Arts.

Cette autorisation est consentie pour tous supports, en tous formats, quel que soit le procédé technique utilisé et en autant d'exemplaires qu'il lui plaira notamment:

- Dans le cadre de l'Exposition objet de la présente Convention ;
- tout support Internet et digital de SNCF Gares & Connexions destiné à promouvoir l'Exposition et notamment son site internet, ses réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn, YouTube etc.) et via e-mailing, et ce quel que soit le support de réception (ordinateur, tablette, téléphone etc.) ;
- pour la communication culturelle de Gares & Connexions au sein du livre « Art en Gare » uniquement pour les visuels des œuvres de la collection du musée des Beaux-Arts de Bordeaux ;
- toute finalité de relation presse et de relations publiques aux fins de promouvoir l'Exposition ;
- tous supports pour les stricts besoins internes de SNCF Gares & Connexions : pour toute utilisation des Visuels à des fins institutionnelles et/ou de nature historique et/ou à des fins d'archives n'ayant pas de finalité publicitaire ou promotionnelle, site intranet, assemblées générales etc., uniquement pour les visuels des œuvres de la collection du musée des Beaux-Arts de Bordeaux
- tous supports dans le cadre de la communication interne et externe de SNCF Gares & Connexions uniquement pour les visuels des œuvres de la collection du musée des Beaux-Arts de Bordeaux

Avant tout lancement de production, toutes les reproductions nécessiteront la validation en amont du Partenaire. Sans accords préalables, le Partenaire décline toute responsabilité quant à l'utilisation de ces Visuels.

La présente autorisation est consentie pour une durée maximale de 10 ans et concerne les territoires du monde entier.

La cession des droits est faite à l'exclusion du droit moral qui demeure incessible. Le Partenaire communique à SNCF Gares & Connexions les mentions de paternité des Visuels et garantit par conséquent SNCF Gares & Connexions de toute erreur ou omission de mention qui résulterait de son fait.

Le Partenaire garantit SNCF Gares & Connexions contre tout trouble, action, réclamation, opposition, revendication et éviction quelconque provenant d'un tiers qui soutiendrait que les Visuels en Gare violent ses droits, ainsi que contre tout dommage ou responsabilité encouru dans l'exercice des droits attachés auxdits Visuels.

3.2 Participation financière à la réalisation de l'Exposition

Dans le cadre de la réalisation de l'Exposition par SNCF Gares & Connexions, le Partenaire s'engage à participer à hauteur de 6.666 € HT (six mille six cent soixante six euros HT) soit 8.000€ TTC, correspondant aux frais de conception, production de l'exposition (direction artistique, scénographique, impression, pose et dépose des éléments composant l'exposition, voir article 4.1)

Ce montant est global et définitif.

Il est soumis à la taxe sur la valeur ajoutée aux taux légaux en vigueur au jour de l'émission de la facture.

Afin de permettre au Partenaire d'exécuter ses engagements au titre de son soutien financier selon les modalités susvisées, SNCF Gares & Connexions communique au Partenaire les coordonnées du compte bancaire de son mandataire :

Bénéficiaire : Retail & Connexions
Banque : Société Générale
N° compte : 00020051930
IBAN : FR76 3000 3036 3000 0200 5193 034
BIC : SOGEFRPP

Le Partenaire versera la totalité de la participation financière décrite ci-dessus par virement à l'ordre de Retail & Connexions dans les quinze jours suivant la date de signature de la Convention.

3.3. Engagements en nature

Le Partenaire s'engage à soutenir SNCF Gares & Connexions de la manière suivante :

Le Partenaire mettra à disposition de SNCF Gares & Connexions :

- 100 contremarques donnant accès aux expositions et aux visites commentées de l'exposition, à utiliser individuellement et sans réservation lors des visites programmées par le musée pour le grand public (dans la limite des jauges autorisées par la situation sanitaire- voir les visites proposées dans l'agenda du musée)
- 10 catalogues et 10 albums d'exposition
- Des invitations au vernissage et une invitation au dîner de gala (sous réserve des mesures sanitaires).
- Le hall Nord du musée pour un événement privé en soirée (entre 18h00 et 21h), pour 100 personnes au maximum, en dehors des frais techniques et de sécurité, avec 3 visites commentées organisées pour des groupes de 25 personnes (jauge sous réserve des mesures sanitaires).

3.4 Visibilité de SNCF Gares & Connexions dans le plan de communication du Partenaire

Le Partenaire s'engage à valoriser le partenariat avec SNCF Gares & Connexions, en apposant le nom en toutes lettres ou le logo « SNCF Gares & Connexions » à partir de la date de signature de la convention, sur les supports de communication suivants :

Dans le musée :

Texte des remerciements dans les deux expositions

Catalogues des 2 expositions

500 et 400 exemplaires

Communiqués et dossiers de presse des 2 expositions

Vernissage des deux expositions

2 cartons d'invitation papier et numérique

Flyer dédié aux 2 expositions

15.000 exemplaires

Agendas papier et numérique du musée

15.000 exemplaires imprimés x 2 exemplaires

Site internet et réseaux sociaux du musée

Page dédiée aux expositions

170.000 visiteurs en moyenne par an

Tous supports de communication reprenant doivent recevoir préalablement à toute publication une validation expresse de SNCF Gares & Connexions ; l'absence de réponse valant refus d'accord de la part de cette dernière.

En outre, le Partenaire s'engage à fournir à SNCF Gares & Connexions toutes les copies des supports de communication qui seront réalisés dans le cadre de la présente Convention.

Article 4 – Engagements de SNCF Gares & Connexions

4.1. Réalisation de l'Exposition par SNCF Gares & Connexions

- SNCF Gares & Connexions assure la conception et la réalisation de l'Exposition et notamment la création graphique des supports d'exposition, *la rédaction des écrits et des textes de présentation du partenariat, la direction artistique et scénographique de l'Exposition, l'impression des éléments, la pose et la dépose en gare de l'ensemble des éléments composant l'Exposition.*

La visibilité de l'Exposition se traduit comme suit :

Dans la gare de Bordeaux-Saint-Jean :

Espaces Attente
Espace détente (mur + salle)
Hall 1 – rembarde
Terrasse Mac Do
Terrasse Grand Comptoir

Dans la gare d'Agen :

Simulation en cours

Diffusion d'images sur les écrans têtes de quai et d'information voyageurs dans toutes les gares parisiennes.

« Il est expressement convenu que l'affichage des éléments sur les écrans tête pourraient ne pas avoir lieu pour des raisons indépendantes de la volonté de SNCF Gares & Connexions et notamment panne ou maintenance de tout ou partie du matériel ou encore mouvement social perturbant le fonctionnement normal de la gare. De tels événements ne constituent pas un manquement de la part de SNCF Gares & Connexions susceptible d'engager sa responsabilité sur le fondement de l'article 8.1 »

SNCF Gares & Connexions s'engage à indiquer sur tout support reproduisant les Visuels les mentions de paternité qui lui seront communiquées par le Partenaire.

Au regard de la destination de l'Exposition, celle-ci devant être présentée dans un espace ouvert au public, le Partenaire accepte expressément les éventuels risques de dégradations pouvant affecter l'Exposition et les Visuels et notamment toutes

dégradations liées aux circonstances de son exposition, aux contacts des visiteurs et des intempéries.

SNCF Gares & Connexions prendra néanmoins les mesures nécessaires, dans les limites de ses moyens, pour protéger l'Exposition et les Visuels des éventuels risques de dégradations susvisés, assurer la maintenance utile et son entretien.

La visibilité du Partenaire et de ses propres partenaires dans l'Exposition :
SNCF Gares et Connexions s'engage à faire figurer dans l'Exposition :

- le logo du musée des Beaux-Arts,
- La mention expresse : *Les expositions au musée et à la Galerie des Beaux-Arts sont réalisées par la ville de Bordeaux avec la collaboration exceptionnelle du musée du Louvre et la participation du Bristol Museum & Art Gallery.*
- La mention du nom des 2 principaux mécènes des expositions du musée : Renaulac-Hempel et Mazars.

4.2. Mise en œuvre d'opérations de communication par SNCF Gares & Connexions

SNCF Gares & Connexions s'engage à relayer l'Exposition et les deux expositions organisées au musée et à la Galerie des Beaux-Arts sur le site garesetconnexions.sncf ainsi que sur les pages Facebook des gares concernées, Twitter, instagram, chaîne YouTube, LinkedIn,

Pour information, le site et les réseaux sociaux de SNCF Gares & Connexions et leur fréquentation sont les suivants :

WEB

Site internet SNCF <http://www.garesetconnexions.sncf//fr>

Plus de 700 000 visiteurs uniques par mois (clients, élus, leaders d'opinions, journalistes)

FACEBOOK

1 page nationale Gares & Connexions : plus de 32 700 fans

<https://www.facebook.com/Gares.connexions/>

30 pages Facebook de gares, parmi les plus grandes gares de France

Soit près de 270 000 fans.

La gare de Bordeaux-Saint-Jean : plus de 8000 fans

TWITTER

Compte @ConnectGares - <https://twitter.com/ConnectGares>

Près de 25 000 abonnés (nombreux élus et leaders d'op)

INSTAGRAM

Compte gares_connexions - https://www.instagram.com/gares_connexions/

Plus de 6700 abonnés

YOU TUBE

Chaîne SNCF Gares & Connexions - Plus de 7000 abonnés

LINKEDIN

Entreprise SNCF Gares & Connexions - Plus de 14 000 abonnés.

<https://www.linkedin.com/company/gares-&-connexions>

Article 5 – Respect des règles de parole en gare

Toute opération de communication, d'animation et/ou événementiel en gare doit s'inscrire dans le respect des règles de prise de parole de la régie publicitaire Média Transports qui gère les espaces publicitaires en gare.

A ce titre, les logotypes des Marques mis à part, aucun autre logo ou coordonnées (web, mail, postales) ne peuvent être présents sur les supports et affiches déployés dans le périmètre de la gare, dans le cadre de la présente Exposition.

Article 6 – Respect de l'image des Parties et de leurs marques respectives

SNCF Gares & Connexions est bénéficiaire ou titulaire des marques suivantes (ci-après "Marques"):

- marque semi-figurative française "SNCF" n°134055370, déposée le 17 décembre 2013 en classes 7 ; 9 ; 12 ; 16 ; 18 ; 25 ; 28 ; 35 ; 36 ; 38 ; 39 ; 41 ; 42 et 43 ;
- la marque semi figurative française "SNCF Gares & Connexions" déposée le 20 janvier 2016 sous le numéro 4242124 en classes 9, 16, 35, 36, 37, 3839, 41, 42, 43 et 45.

SNCF Gares & Connexions autorise à titre non exclusif le Partenaire à reproduire les Marques sur les supports et dans des actions de communication engagées au titre de la présente Convention, sous réserve du respect des principes énoncés à l'article 3.

Cette autorisation est strictement limitée à l'exécution de la présente Convention et ne pourra en aucun cas être étendue à d'autres opérations de communication ou à d'autres supports, sauf accord préalable et écrit de SNCF Gares & Connexions. Le Partenaire s'engage par ailleurs à ne pas céder cette autorisation d'usage, à ne pas l'apporter à un tiers et à ne pas consentir de sous-autorisations d'usage.

L'expiration ou la résiliation de la Convention mettra fin aux droits d'utilisation des Marques SNCF dont bénéficie le Partenaire

Le Partenaire s'engage à s'abstenir de tout acte susceptible de porter atteinte directement ou indirectement, aux droits de propriété intellectuelle de SNCF Gares & Connexions.

SNCF Gares & Connexions se réserve le droit de manière unilatérale de mettre fin ou de modifier à tout moment la présente autorisation d'utiliser les Marques, et/ou peut demander à tout moment au Partenaire de modifier ou supprimer toute utilisation faite des Marques qui, à la seule discrétion de SNCF Gares & Connexions, ne respecterait pas les conditions d'utilisation précédemment énoncées, ou porterait atteinte à ses droits ou intérêts.

Article 7 – Responsabilité et assurance

7.1. Responsabilité

Chacune des Parties est responsable dans les termes du droit commun des conséquences pécuniaires des dommages de toute nature imputables à ses fautes, erreurs ou omissions, ou à celles des personnes dont elle doit répondre tels que ses préposés ou tout autre personne extérieur intervenant à sa demande dans la réalisation de la présente Convention, ou des choses qu'elle a sous sa garde, et qui du fait ou à l'occasion de l'exécution de la Convention, pourraient être causés à elle-même, à son personnel, ainsi qu'aux tiers.

Dans les conditions définies ci-dessus, chaque Partie s'engage à garantir l'autre Partie et ses agents contre toute action ou réclamation qui pourraient être exercée à leur encontre, ainsi qu'à les indemniser des préjudices subis par eux, dès lors que leur responsabilité ne serait pas engagée dans les termes de l'alinéa ci-avant.

7.2. Assurance

SNCF Gares & Connexions est dispensée de souscrire une police d'assurance pour couvrir les risques qu'elle encourt en application des dispositions de l'article « Responsabilité ». Le Partenaire déclare être titulaire d'une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires du fait de sa responsabilité civile, délictuelle ou contractuelles et de celles de ses personnels, prestataires, éventuels sous-traitants autorisés.

Le montant des capitaux assurés par nature de dommages au titre de cette police ne saurait en aucun cas constituer une limite des responsabilités encourues par le Partenaire.

Article 8 – Annulation, résiliation

8.1. Résiliation anticipée

En cas de manquement par l'une des Parties à l'une quelconque de ses obligations au titre de la présente Convention, l'autre Partie peut, sous réserve de respecter un préavis de 7 (sept) jours à compter de la réception d'une lettre recommandée avec avis de réception resté infructueuse, résilier la présente Convention de plein droit.

La Partie qui n'aura pas honoré ses engagements sera redevable d'indemnités à l'autre Partie établies en fonction du préjudice subi.

8.2. Force majeure

Aucune des Parties ne pourra être tenue responsable d'un manquement quelconque à ses obligations au titre de la présente Convention si un tel manquement résulte d'un événement de force majeure présentant les caractéristiques définies par la jurisprudence de la Cour de Cassation.

La Partie affectée dans l'exécution de ses obligations par la survenance d'un cas de la force majeure doit immédiatement avertir l'autre Partie de la survenance de cet événement. Les Parties s'efforcent alors de prendre les mesures propres à pallier les conséquences de cet événement.

Toutefois, en cas de persistance de cet événement au-delà d'un mois, la Convention peut être rompue par la Partie la plus diligente, par l'envoi à l'autre Partie d'une lettre recommandée avec avis de réception, sans qu'aucune indemnité ne soit due par elle à l'autre Partie à ce titre.

8.3. Annulation

SNCF Gares & Connexions se réserve le droit d'annuler à tout moment l'Exposition objet des présentes. Dans cette hypothèse SNCF Gares & Connexions sera tenue d'en aviser le Partenaire 1 (une) semaine au moins à l'avance par lettre recommandée avec avis de réception et s'engage à rembourser, dans le délai d'un (1) mois suivant la date de notification par SNCF Gares & Connexions, le Partenaire de l'ensemble des dépenses d'ores et déjà engagées, à la date de l'annulation de l'Exposition.

Article 9 – Confidentialité

Les Parties conviennent du caractère confidentiel des informations et données échangées dans le cadre de la Convention ainsi que son contenu et s'engagent à les tenir confidentielles pendant la durée de la convention et pendant un délai de 2 (deux) ans à compter de son expiration.

Cette divulgation ne pourra intervenir que d'un commun accord écrit entre les Parties et suivant les conditions qui seront également définies d'un commun accord écrit entre elles, à moins que ladite divulgation ne soit requise par la loi ou les règlements ou pour les besoins d'une procédure judiciaire.

Article 10 – Nullités-Tolérance

L'annulation d'une quelconque clause de la présente Convention ne saurait entraîner la nullité de la totalité de celle-ci. Les Parties s'engagent à remplacer les dispositions

déclarées nulles par toute autorité judiciaire ou administrative, par d'autres dispositions dont les effets économiques sont comparables.

Aucun fait de tolérance par l'une ou l'autre des Parties, même répété de l'infraction par l'autre partie de l'une quelconque des stipulations de la présente Convention ne saurait constituer une renonciation par ladite partie lésée à l'une quelconque des stipulations présentes.

Article 11 – Droit applicable et Attribution de compétence juridictionnelle

L'interprétation, la validité et l'exécution de la présente Convention seront régies par le droit français

Les Parties conviennent, préalablement à une saisine des tribunaux, de se rencontrer afin de trouver une solution amiable.

Dans l'hypothèse où la conciliation échouerait, il est expressément convenu que tout litige devra être porté devant les tribunaux compétents de Paris.

Fait à Bordeaux en deux exemplaires

Le.....

Pour le Partenaire
Po
Monsieur Dimitri Boutleux
Adjoint en charge de la création
et des expressions culturelles

Pour SNCF Gares & Connexions:
Monsieur Sylvain Bailly
Directeur des Affaires Culturelles

ANNEXE : PRESENTATION DE L'EXPOSITION

DESIGN
EXPOGRAPHIQUE

GARE DE BORDEAUX ST JEAN

UNE BELLE SAISON BRITANNIQUE

MUSÉE DES BEAUX-ART DE BORDEAUX

13/03/20

SIMULATION

53 VISUELS
NÉCESSAIRES

FOURNIR
UNE SÉLECTION
DE 60 VISUELS

ESPACE ATTENTE 1

7 PAN. L48 X H80 CM / 3 PAN. L96 X H80 CM / 1 PAN. L117 X H80 CM / 1 PAN. L55 X H80 CM / 1 PAN. L65 X H80 CM / 1 PAN. L80 X H80 CM

ESPACE ATTENTE 2

6 PAN. 80 X 120 CM / 1 PAN. L180 X H120 CM / 1 PAN. L48 X H80 CM / 1 PAN. L172X H172 CM

ESPACE ATTENTE 3

3 PAN. L120 X H100 CM / 2 PAN. L80 X H100 CM / 1 PAN. L170 X H100 CM / 1 PAN. L60 X H100 CM / 1 PAN. L200 X H100 CM / 1 PAN. L50 X H100 CM

REMBARDES HALL 1

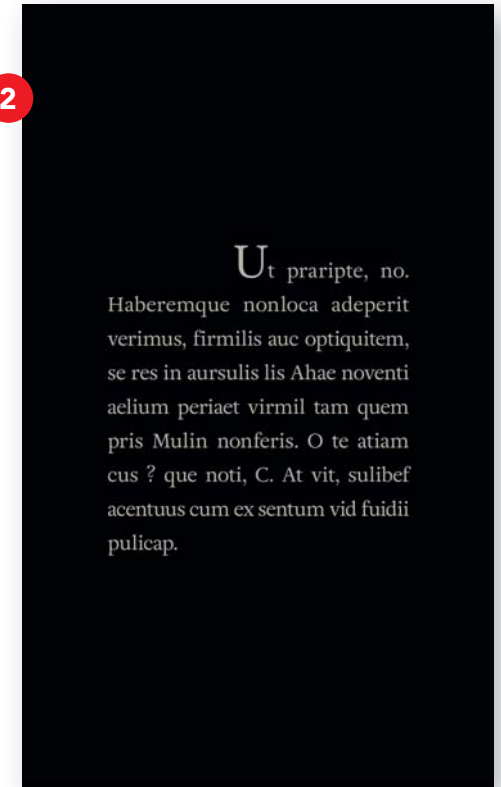
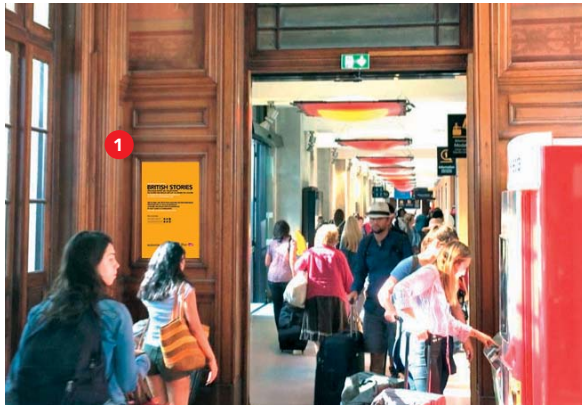
24 ADHÉSIFS VINYL DOUBLE FACE AVEC BLANC DE SOUTIEN R[°]V[°] À L'IDENTIQUE L116 X H108 CM (DONT 1 RECTO SEUL)

TERRASSES MC DO ET GD COMPTOIR

7 PANNEAUX L175 X H115 CM

ESPACE D'ATTENTE 1

2 PANNEAUX 48 X 80 CM



12
 VISUELS



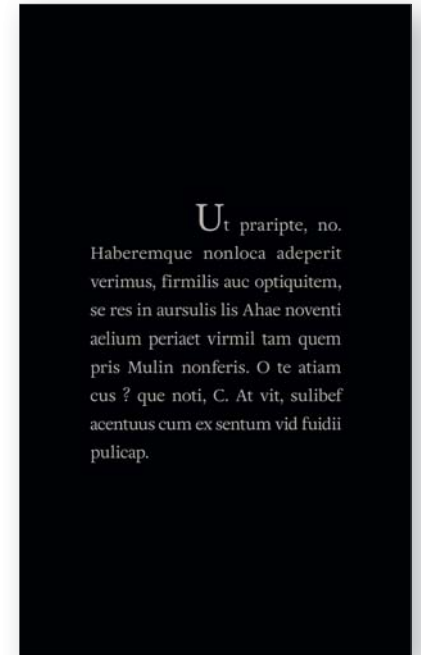
3



4



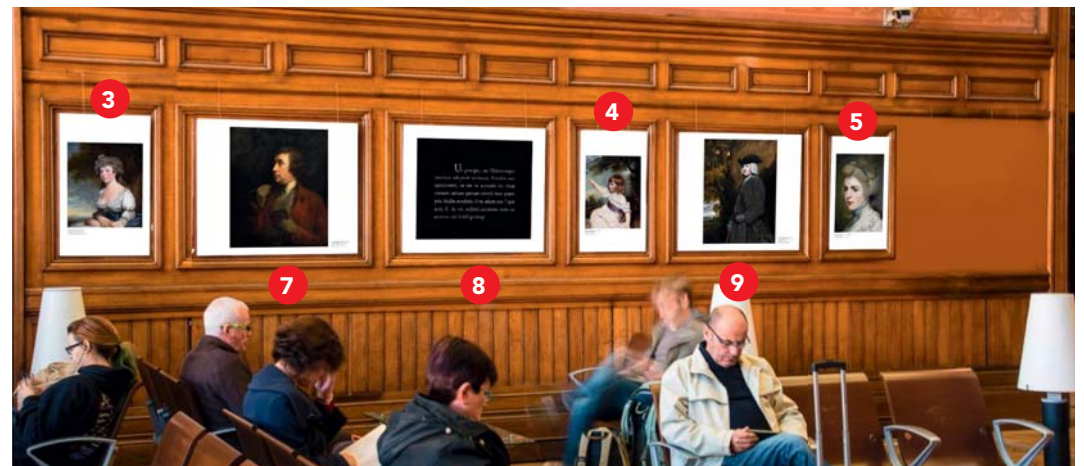
5



6

ESPACE D'ATTENTE 1

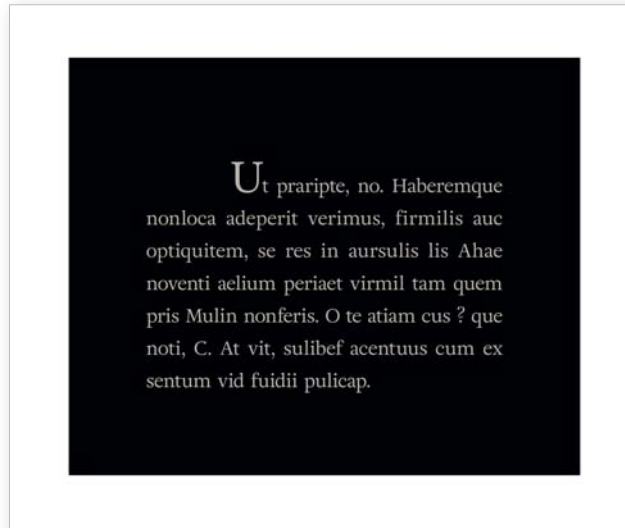
4 PANNEAUX 48 X 80 CM



7



8

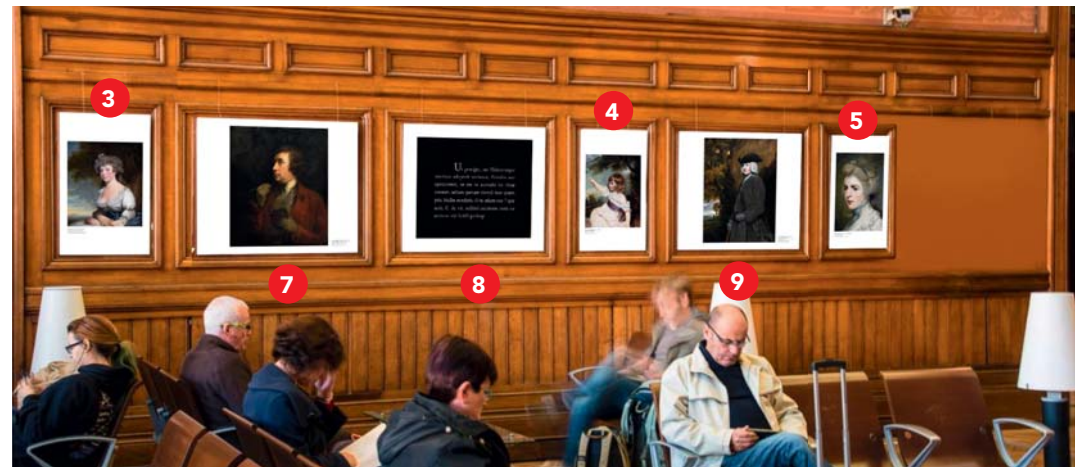


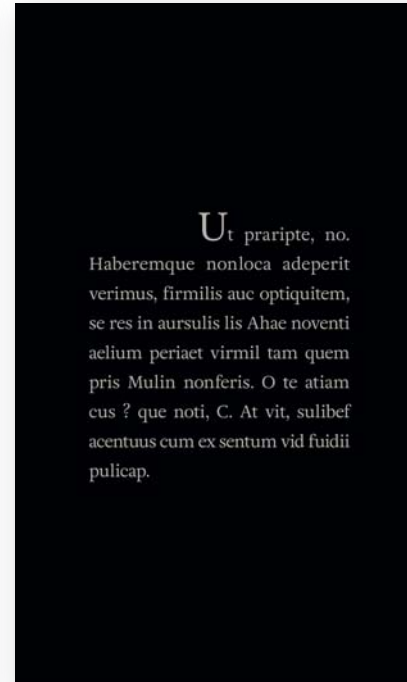
9



ESPACE D'ATTENTE 1

3 PANNEAUX 80 X 96 CM





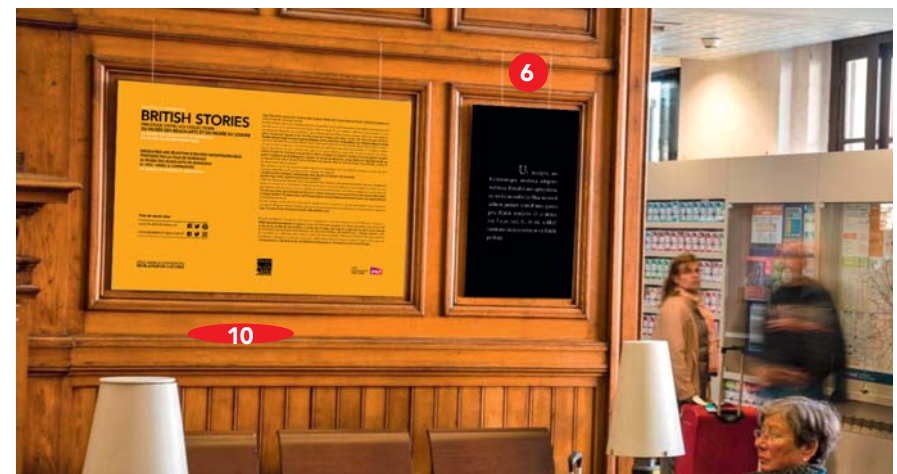
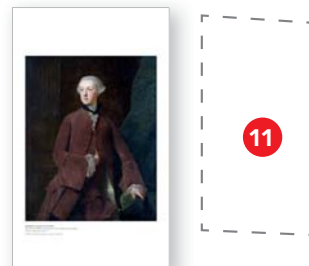
ESPACE D'ATTENTE 1

1 PANNEAU 80 X 117 CM

1 PANNEAU 48 X 80 CM

10

6

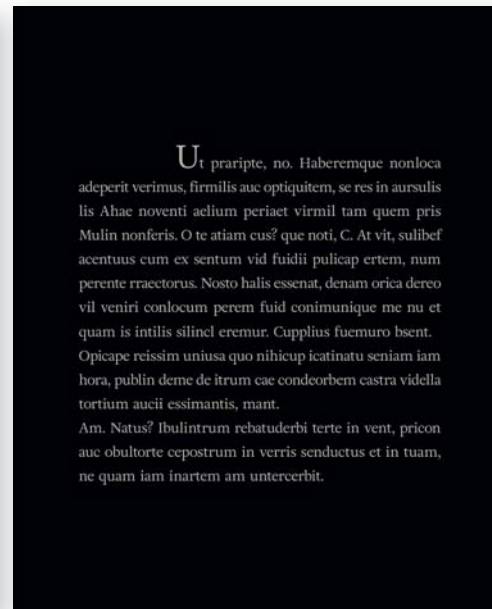


ESPACE D'ATTENTE 1

- 12 1 PANNEAU 55 X 80 CM
- 13 1 PANNEAU 65 X 80 CM
- 14 1 PANNEAU 80 X 80 CM



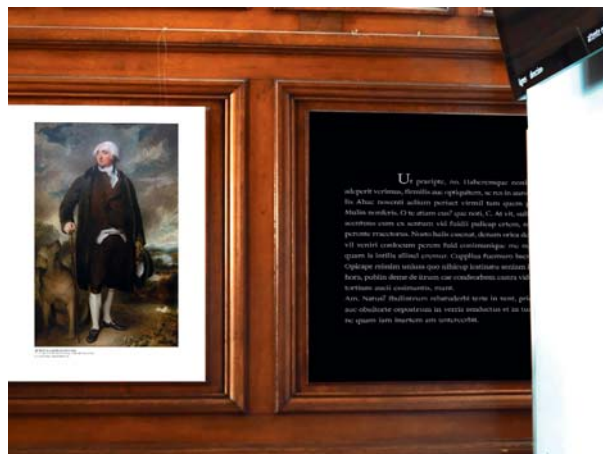
12



13



14



13

12

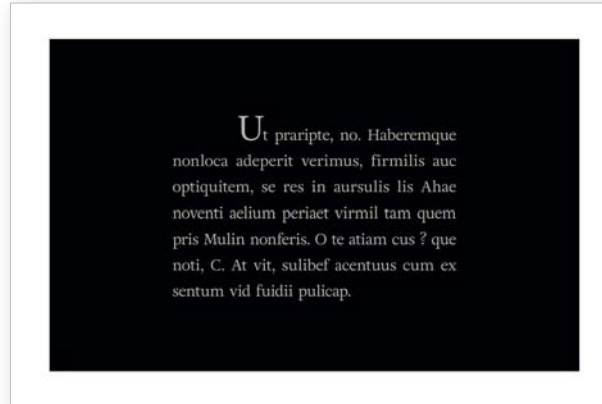


14

ESPACE DÉTENTE 2 MUR

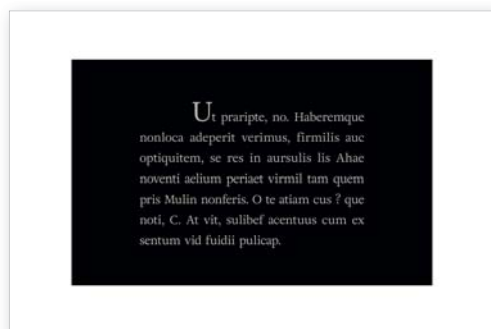
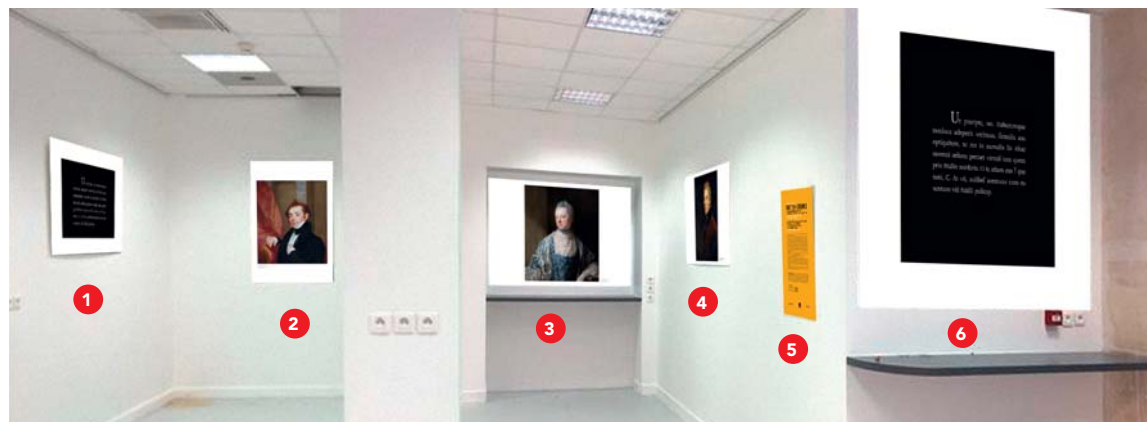
3 PANNEAUX 120 X 80 CM

2 VISUELS



ESPACE DÉTENTE 2 SALLE

- 1 2 4 80 X 120 CM
- 3 120 X 180 CM
- 5 48 x 80 CM
- 6 172 x 172 CM



1



2



3



4

5
VISUELS



5

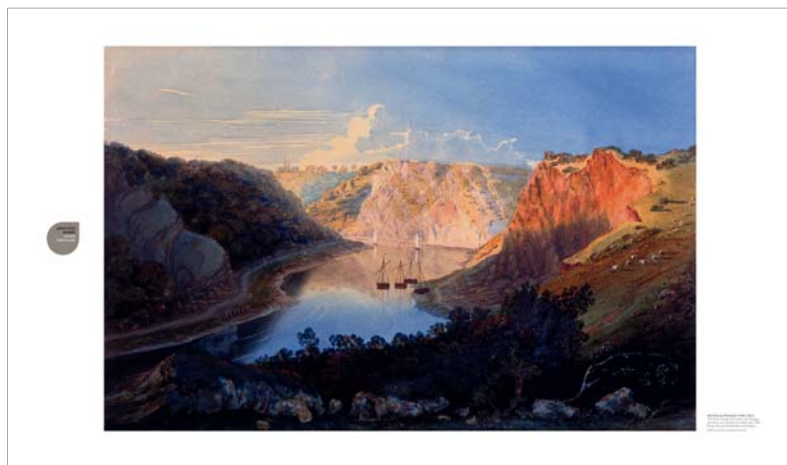
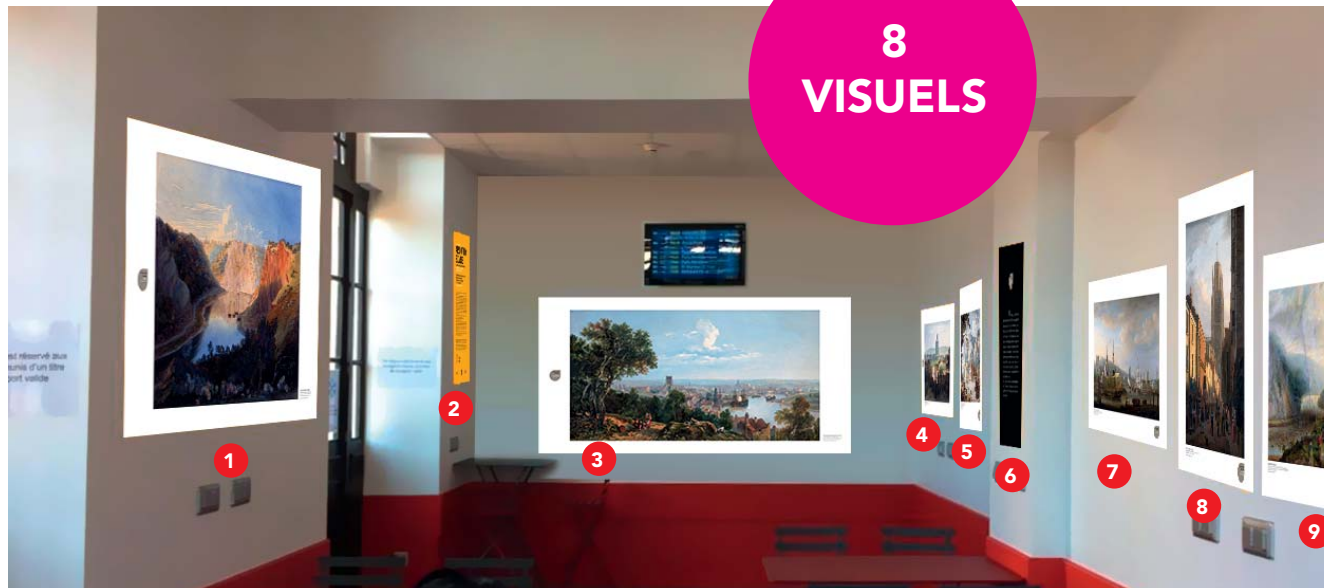


6

ESPACE ATTENTE 3

- 1 L170 X H100 CM
- 2 L60 X H100 CM
- 3 L200 X H100 CM
- 4 7 9 L120 X H100 CM
- 5 8 L80 X H100 CM
- 6 L50 X H100 CM

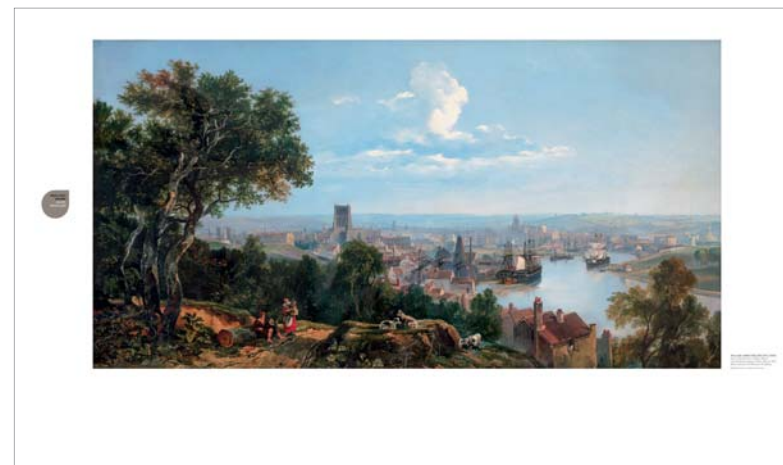
8
VISUELS



1

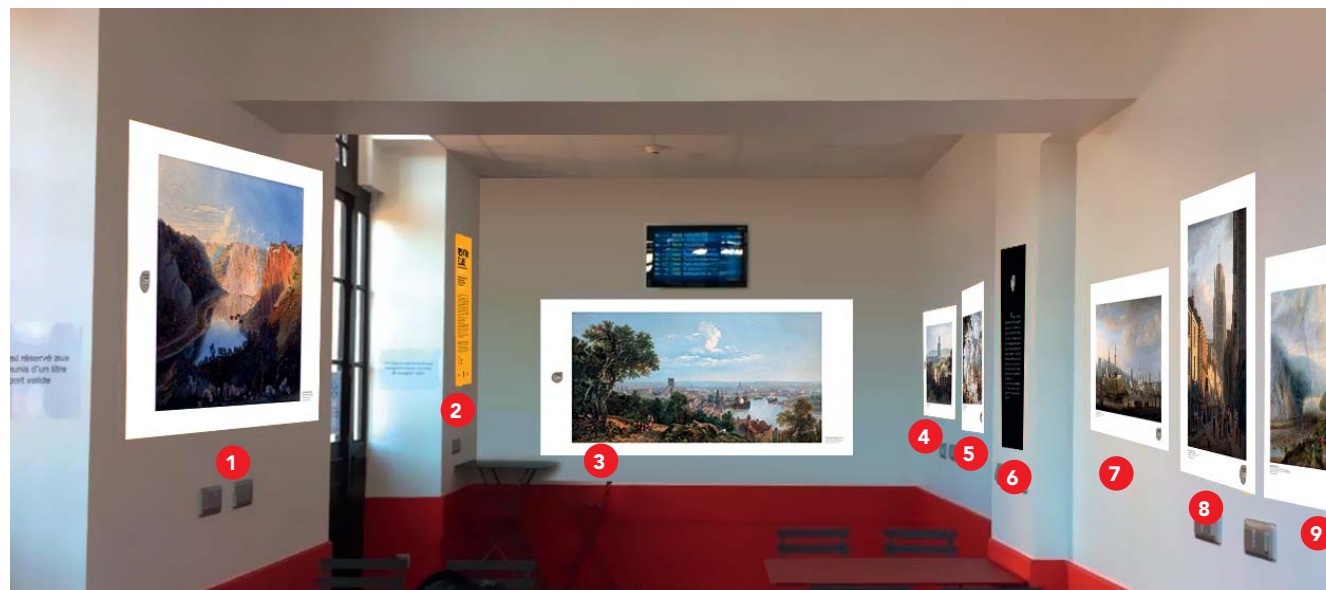


2

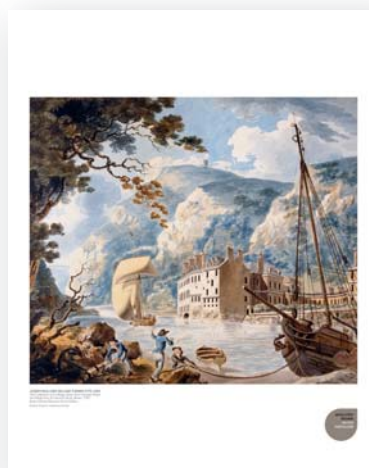


3

- 1 L170 X H100 CM
- 2 L60 X H100 CM
- 3 L200 X H100 CM
- 4 7 9 L120 X H100 CM
- 5 8 L80 X H100 CM
- 6 L50 X H100 CM



4



5

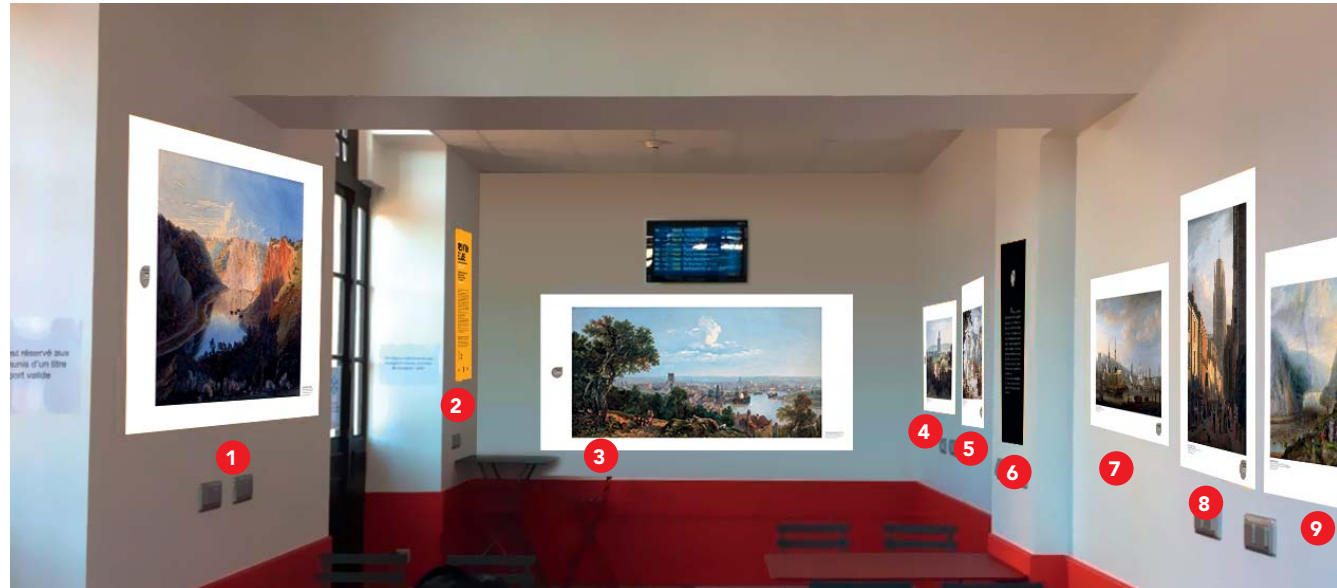


6



7

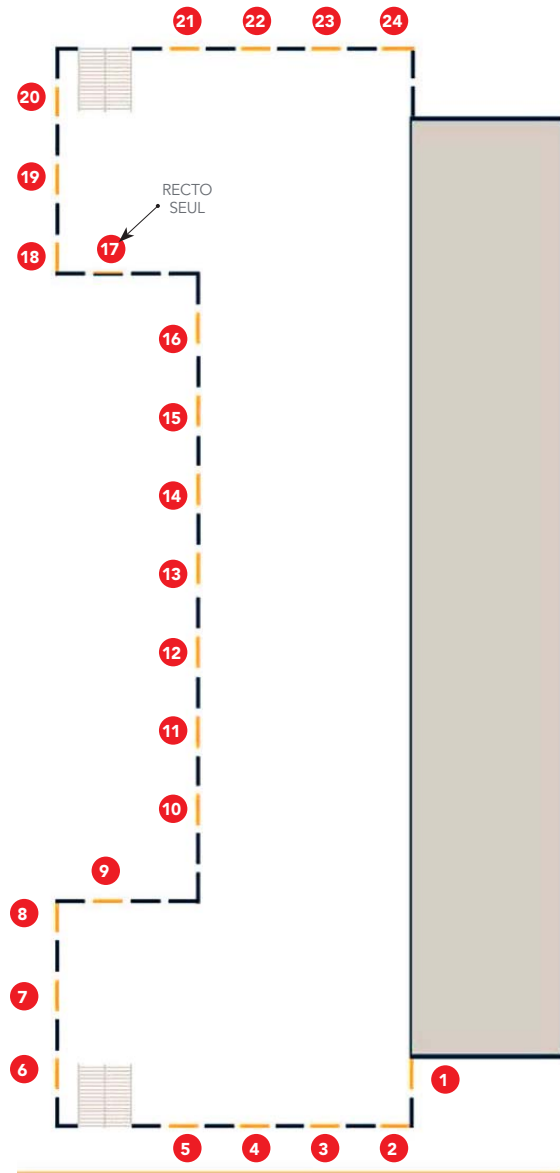
- 1 L170 X H100 CM
- 2 L60 X H100 CM
- 3 L200 X H100 CM
- 4 7 9 L120 X H100 CM
- 5 8 L80 X H100 CM
- 6 L50 X H100 CM



8

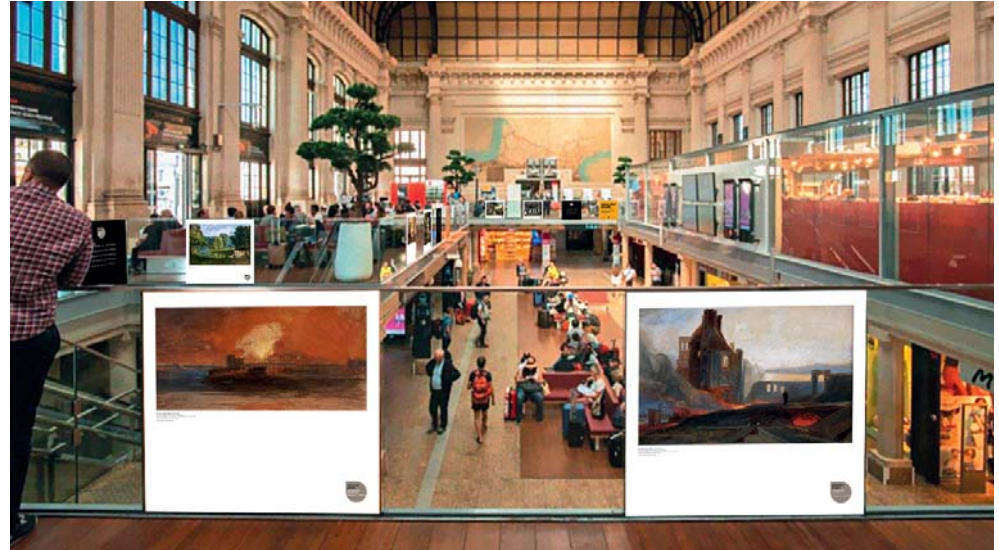


9



PLAN D'IMPLANTATION

- Légendes
- Vitrine vide
 - Pelliculage R/V
 - Pelliculage R



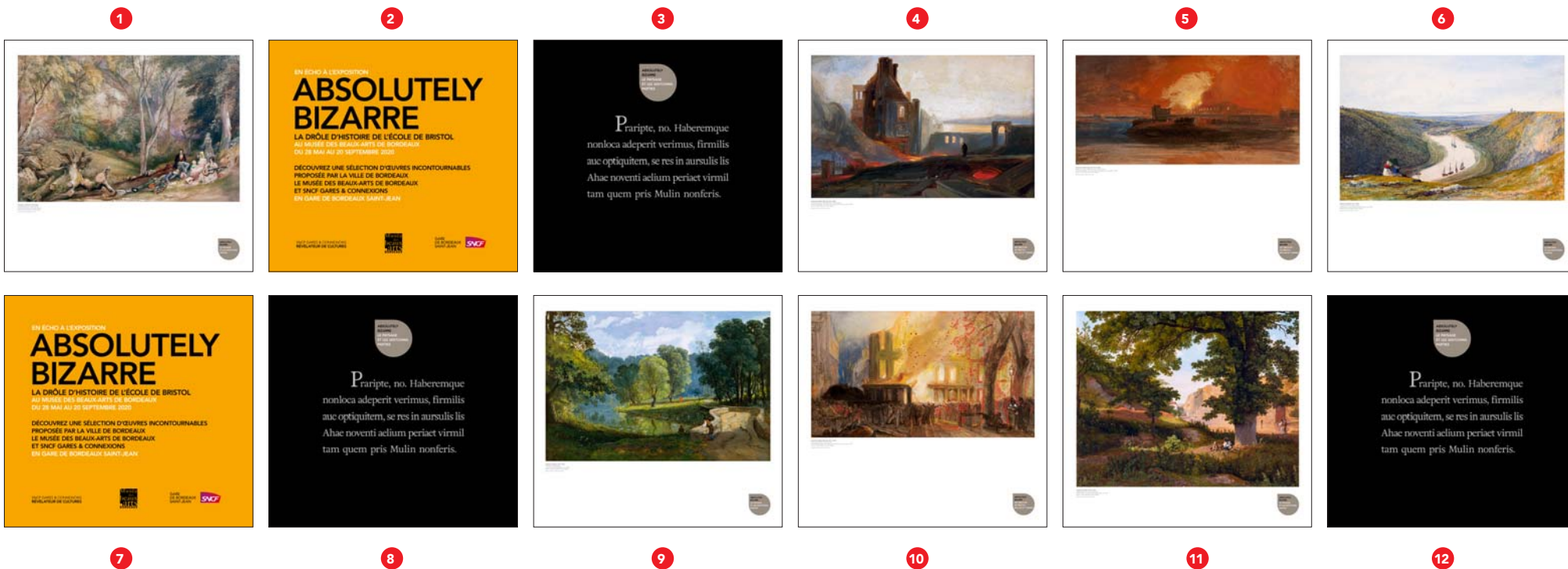
HALL 1 - REMBARDES

24 PANNEAUX H108 X L116 CM (DONT 1 RECTO SEUL)
RECTO VERSO À L'IDENTIQUE

**21
VISUELS**

HALL 1 - REMBARDES

24 PANNEAUX H108 X L116 CM (DONT 1 RECTO SEUL)
RECTO VERSO À L'IDENTIQUE



HALL 1 - REMBARDES

24 PANNEAUX H108 X L116 CM
RECTO VERSO À L'IDENTIQUE



RECTO
SEUL

13



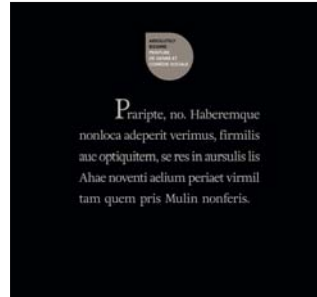
14



15



16



17



18



19



20



21



22



23



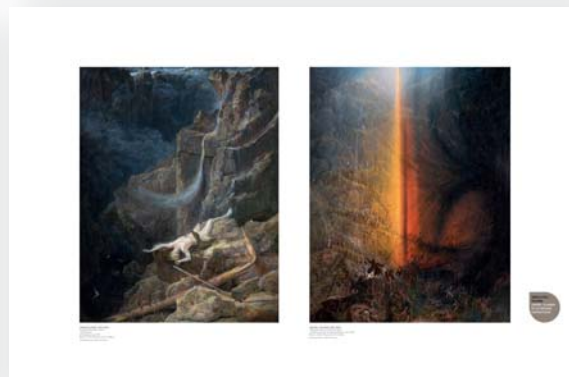
24



TERRASSE MAC DO

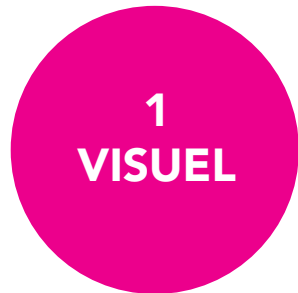
5 PANNEAUX H115 X L175 CM

4
VISUELS



TERRASSE GD COMPTOIR

2 PANNEAUX H115 X L175 CM



EN ÉCHO À L'EXPOSITION

ABSOLUTELY BIZARRE

LA DRÔLE D'HISTOIRE DE L'ÉCOLE DE BRISTOL
40 œuvres de 1918 à nos jours
DU 28 MAI AU 30 SEPTEMBRE 2020

DÉCOUVREZ UNE SÉLECTION D'ŒUVRES INCONTOURNABLES
PROPOSÉE PAR LA VILLE DE BORDEAUX
LE MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE BORDEAUX
ET SNCF GARES & CONNEXIONS
EN GARE DE BORDEAUX SAINT-JEAN

Pour en savoir plus
www.musea-bordeaux.fr
www.garesetconnexions.sncf.fr

Musee
des
beaux
arts
de
bordeaux

GARE
DE BORDEAUX
SAINT-JEAN



ÉCRAN DE QUAI



EN ÉCHO À L'EXPOSITION
UNE BELLE SAISON BRITANNIQUE !
AU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE BORDEAUX
DU 28 MAI AU 20 SEPTEMBRE 2020

DÉCOUVREZ UNE SÉLECTION D'ŒUVRES INCONTOURNABLES
PROPOSÉE PAR LA VILLE DE BORDEAUX
LE MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE BORDEAUX
ET SNCF GARES & CONNEXIONS
EN GARES DE BORDEAUX SAINT-JEAN ET AGEN

SNCF GARES & CONNEXIONS
RÉVÉLATEUR DE CULTURES



DESIGN
EXPOGRAPHIQUE

GARE D'AGEN

UNE BELLE SAISON BRITANNIQUE

MUSÉE DES BEAUX-ART DE BORDEAUX

13/03/20

1 PARAVENT
6 FACES L100 X H200 CM [STRUCTURE EXISTANTE]

FAÇADE EXTÉRIEURE
ADHÉSIFS VINYL OPAQUE
8 VITRES L 384 X H 250 CM

FAÇADE EXTÉRIEURE
ADHÉSIFS VINYL OPAQUE
7 VITRES L 384 X H 250 CM

SIMULATION

13 VISUELS
NÉCESSAIRE

FOURNIR
UNE SÉLECTION
DE 20 VISUELS

FAÇADE EXTERIEURE

8 VITRES L384 X H250 CM
VINYLE OPAQUE



VITRES EXTÉRIURES



FAÇADE EXTERIEURE



Ut praeripit, na Habermque nonloca
 adeperit verimus, firmillis auc optiquitem,
 se res in aursulis is Ahac noventi acium
 periaet virnil tam quem pris Mulin
 nonferis. O te atam cus ? que noti, C. At
 vit, sulibef accentus cum ex sentum vid
 fuiddi pulcipap.



DES BONS ET COMMUNES

ABSOLUTELY BIZARRE

LA DRÔLE D'HISTOIRE DE L'ÉCOLE DE BRISTOL
 AU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE BORDEAUX
 DU 20 MARS AU 20 DÉCEMBRE 2020

DECouvrez une sélection d'œuvres incontournables
 proposées par la ville de Bordeaux
 et les musées des Beaux-Arts de Bordeaux
 et SNCF Gares & Connexions
 au Musée de Bordeaux Maritime.

Plus en savoir plus
www.musee-bordeaux-maritime.com   
www.gares-connexions.com   

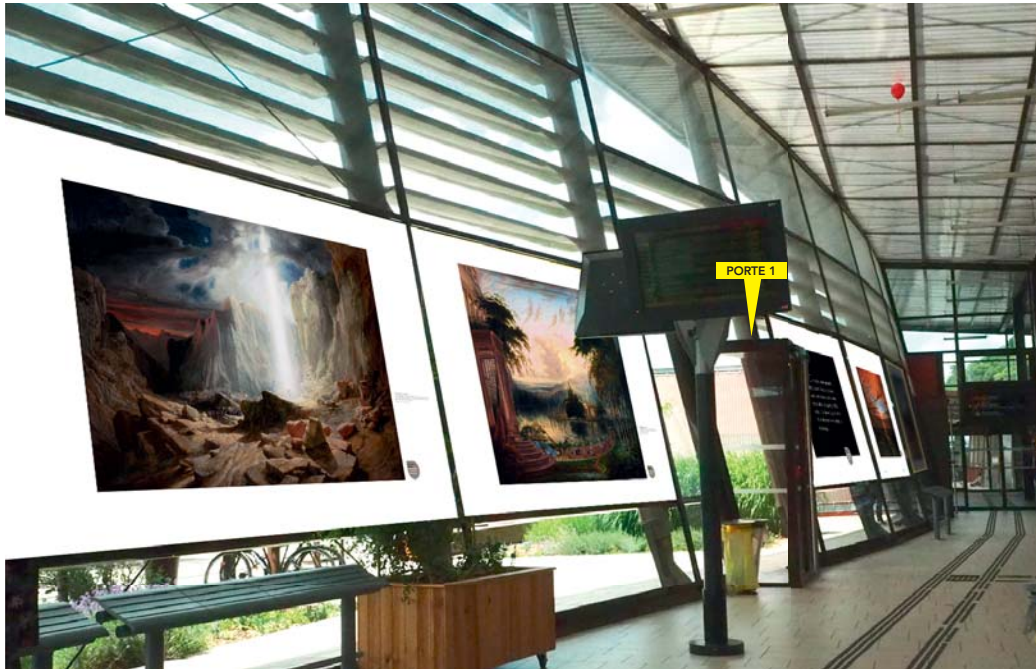
MUSÉE DE BORDEAUX MARITIME

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE BORDEAUX

SNCF GARES & CONNEXIONS
 RÉVÉLATEUR DE CULTURES

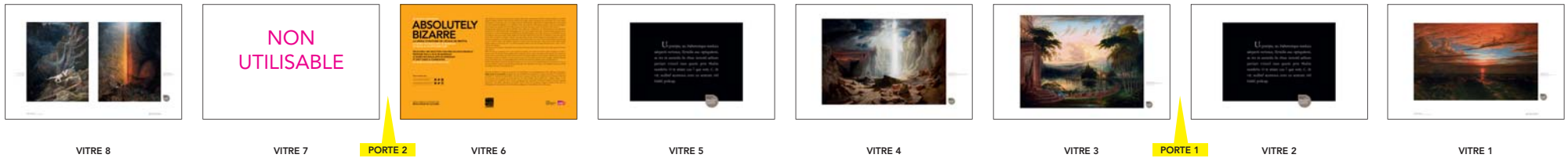


FAÇADE INTERIEURE



7 VITRES L384 X H250 CM
VINYLE OPAQUE

VITRES INTÉRIEURES



FAÇADE INTERIEURE



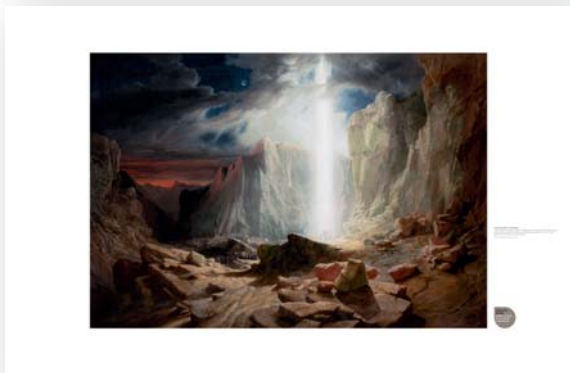
UNE BOUÉE À L'EXPOSITION
ABSOLUTELY BIZARRE
 LA DRÔLE D'HISTOIRE DE L'ÉCOLE DE BRISTOL

DU 25 MARS AU 20 SEPTEMBRE 2020

DÉCOUVREZ UNE SÉLECTION D'ŒUVRES INCONTOURNABLES
 PROPOSÉES PAR LA VILLE DE BORDEAUX
 LE MUSEE DES BEAUX-ARTS DE BORDEAUX
 ET SNCV GARE & COMMERCE

Plus en savoir plus

SNCV GARE & COMMERCE
 MUSEE DES BEAUX-ARTS DE BORDEAUX



1 PARAVENT 6 FACES

6 FACES : L100 X H200 CM

RECTO

VERSO

